

Vendredi 18 septembre

**L'UMIH rappelle à tous ses professionnels la nécessité du strict respect
du protocole sanitaire HCR dans leur établissement**



De nouvelles mesures administratives de restriction des horaires d'ouverture des bars et restaurants, de contrôle et de fermeture pour mauvaise application des gestes barrières sont appelées à se multiplier ces prochains jours.



Dans un tel contexte de renforcement des mesures de prévention par les pouvoirs publics, l'UMIH rappelle à ses adhérents que le protocole sanitaire établi lors de la réouverture le 2 juin 2020 s'applique encore intégralement dans tous les établissements de France avec notamment l'espacement obligatoire d'1 mètre entre chaque table, un maximum autorisé de 10 personnes par table, le port du masque obligatoire pour le personnel et en cas de déplacement à l'intérieur de l'établissement pour les clients et aucune consommation debout possible (y compris sur les terrasses qui constituent une extension de l'établissement).



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes

Ces règles sanitaires doivent être appliquées strictement sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture administrative. Les autorités ont été très claires et ne se borneront plus à un simple rappel à l'ordre.



L'UMIH tient de son côté à rappeler au Gouvernement que les professionnels, dans leur immense majorité, respectent et font appliquer les gestes barrière. Il n'est donc plus acceptable que le comportement de quelques-uns entraîne la fermeture des bars et restaurants sur l'ensemble du périmètre d'une commune.



L'UMIH demande également au Gouvernement que la même rigueur soit appliquée pour les contrôles des rassemblements spontanés sur la voie publique. Car il ne peut être imputé à nos professionnels la progression de la circulation du virus et des contaminations alors que se produisent chaque soir des rassemblements sur les quais des villes sans aucun respect des gestes barrières ou bien des fêtes privées dans des appartements loués pour l'occasion.



« Il est important que le protocole sanitaire coproduit avec les services de l'Etat soit, à nouveau, distribué à l'ensemble des cafés, bars, restaurants par nos Présidents dans les départements. Si tout n'est pas parfait dans nos établissements, nos lieux restent cependant des remparts au virus car les règles sanitaires y sont respectées et systématiquement rappelées à nos clients » . Roland Hégy, président confédéral de l'UMIH

A propos de l'UMIH : L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.

Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr